

## REGLEMENT DE LA DR

### Les catégories en DR

- Femmes classiques
- Hommes classiques
- Hommes AMP

**La mixité est autorisée dans toutes les catégories puisque cette compétition ne qualifie pas pour la finale Nationale de DR.**

Si une équipe mixte se qualifie pour la montée en DR Excellence, elle pourra participer à la DR Excellence la saison suivante, mais sans mixité.

### Principe

Toutes les compétitions de la région inscrites au calendrier fédéral sont valables pour la DR.

Néanmoins, la DR se déroule sur 3 types d'épreuves durant la saison :

- Salle : moyenne des 2 meilleurs tirs
- 2x50 m : meilleur tir
- 2x70 m : participation à la dernière étape de la DR Excellence (fin mai)

Toutes les équipes ayant fait au moins un tir en salle pourront participer à l'épreuve 2x70 m. L'inscription se fera auprès de l'organisateur de la compétition. Le tarif d'inscription est librement fixé par l'organisateur. La Liste des équipes pouvant participer sera envoyé à l'organisateur par la Ligue.

### Période

Du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août.

### Composition des équipes

La Division Régionale est ouverte aux catégories suivantes :

Cadets, Juniors, Seniors, vétérans et super vétérans.

Une équipe est composée de 4 archers maximum et de 3 archers minimum : ainsi une équipe de 2 archers ne sera pas acceptée.

La composition des équipes peut changer à chaque concours.

Les équipes ne peuvent pas être mixte en arme.

Les équipes se trouvant en division supérieure pourront participer à la DR, mais sans les 3 meilleurs archers de leur club au classement national individuel à 2x70 mètres de l'année précédente, transfert inclus. Les jeunes tireurs n'ayant pas tiré à 70 m l'année précédente ne sont pas concernés par cette mesure.

La liste des clubs et archers concernés est disponible sur le site Internet de la Ligue.

***Liste des archers ne pouvant pas participer à la DR : celle-ci sera affichée en début de saison, et remise à jour le 1<sup>er</sup> Janvier, effet rétro actif sur les résultats de DR en salle de septembre à fin décembre.***

***Si un club engage plus d'une équipe en division supérieure à celle où il participe, la liste des archers interdits de DR, sera ajustée.***

### Exemple :

***2 équipes d'un même club sont engagées en division supérieure : ce club ne pourra pas faire participer ses 6 meilleurs archers de l'année précédente au classement national 2\* 70 m.***

### Transferts

La règle fédérale des transferts s'applique. ***Le règlement fédéral sur les compositions d'une équipe inscrite dans la filière par équipe par rapport aux transferts et des 14 mois de présence du 2<sup>ème</sup> archer transféré à été supprimé par la FFTA. (Voir règlement FFTA sur les filières par équipes)***

***Ce règlement s'appliquera aussi au règlement de notre filière.***

***En résumé, un club peut engager une équipe avec 3 transferts, par contre aucun archer prenant sa licence au 1<sup>er</sup> janvier, ne pourra participer à la DR ou DRE.***

### Qualifications

Il n'y a pas de qualification pour la DR. Toutes les équipes respectant le règlement sur la composition des équipes peuvent participer.

### Procédure d'inscription des équipes

Une équipe est composée de 4 archers maximum et de 3 archers minimum : ainsi une équipe de 2 archers ne sera pas acceptée.

La composition des équipes peut changer à chaque concours. **Elle devra être validée par le greffe avant le début du 1er tir**, grâce au document à télécharger sur le site Internet de la ligue à la rubrique « équipe de clubs/ division régionale » et intitulée « feuille de participation à la DR ».

L'équipe ou son club d'appartenance devra envoyer au secrétariat de la ligue, les feuilles de participation à la DR selon le calendrier ci-dessous :

- pour les concours salle : avant le 31 décembre de l'année n pour les concours faits en n et avant le 25 février n+1 pour les concours faits n+1.
- pour les concours 2x50 m et 2x70 m : avant le 30 août n+1

### Classement provisoire des équipes

Un classement provisoire des équipes sera établi par la Ligue, en fonction des résultats envoyés.

Des points seront attribués à chaque équipe selon son classement par discipline (salle, 2x50 m et 2x70m). Le total de ces points permettra d'établir le classement général de la DR.

Place	Pts	Place	Pts	Place	Pts
<b>1</b>	130	<b>10</b>	70	<b>19</b>	31
<b>2</b>	122	<b>11</b>	65	<b>20</b>	28
<b>3</b>	115	<b>12</b>	60	<b>21</b>	25
<b>4</b>	108	<b>13</b>	55	<b>22</b>	22
<b>5</b>	101	<b>14</b>	50	<b>23</b>	20
<b>6</b>	94	<b>15</b>	46	<b>24</b>	18
<b>7</b>	88	<b>16</b>	42	<b>25</b>	16
<b>8</b>	82	<b>17</b>	38	<b>26</b>	14
<b>9</b>	76	<b>18</b>	34		

Si une équipe ne participe pas à une des 3 épreuves, elle se verra attribuée 0 points.

### Classement définitif des équipes

Un classement définitif sera établi au 31 août de chaque année et sera validée par la Commission Sportive de la Ligue.

### Montée

Homme Classique : Les 2 premières équipes du classement accéderont à la DR Excellence l'année suivante, sous réserve qu'elles aient participées aux 3 épreuves.

Femme Classique et AMP : La 1 première équipe du classement accèdera à la DR Excellence l'année suivante, sous réserve qu'elle ait participée aux 3 épreuves.